© Agence Kaufuro

LE SERVICE PUBLIC À L'HEURE DE LA BLOCKCHAIN

SIGI

Carlo Gambucci

Carlo Gambucci, directeur du Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique (SIGI), présente les activités de cet organisme au service des communes luxembourgeoises. Il revient également sur la mise en place d'une Blockchain dans le secteur public qui garantit transparence et sécurité au niveau des processus de transmission d'informations.

Quelles sont les principales missions du SIGI ?

Nous fêtons cette année les 37 ans d'existence du SIGI. Notre mission principale est d'aider les 101 communes du Grand-Duché, les quelques 60 syndicats intercommunaux, les 30 offices sociaux ainsi que les 537 crèches et maisons relais, dans l'exécution de leurs missions communales, en collaboration avec l'Etat et les citoyens. Notre structure appartient aux communes, ce n'est pas une société privée.

Acteur incontournable de l'innovation au Luxembourg et orienté vers un monde en constante évolution, le SIGI a bouleversé son organisation il y a un an. Avec 17 centres de compétences, au service de 500 000 citoyens, notre organisme est fondé sur un mode de gestion agile et novateur qui favorise l'engagement, la créativité et l'initiative de nos collaborateurs. Nous sommes organisés en neuf centres de compétences métier : gouvernance, relations citoyens, achats et dépenses, aménagement du territoire et offices sociaux, organisation communale, ventes et recettes, développement durable, comptabilité, office des citoyens et chèque service accueil. Dorénavant, il n'y a plus de hiérarchie au sein des différents centres de compétences. Cette structure horizontale fournit un cadre de travail propice à l'innovation et au développement de nouvelles idées et solutions et encourage l'initiative personnelle de nos collaborateurs.

Parmi la gamme des 42 produits offerts aux communes par le SIGI se trouvent des solutions plus visibles telles que « sms2citizen », une application qui permet la communication directe entre le citoyen et la commune, ainsi que d'autres solutions pour les différents métiers communaux (population, recette, factures, etc.).

Quels sont les grands projets que vous menez actuellement ?

Des mouvements globaux émergent à l'échelle de notre territoire, émanant des citoyens et des réflexions des dirigeants de notre pays. Nous essayons d'intégrer tous les processus administratifs et techniques et soutenons ainsi la transformation digitale quand celle-ci a pour objectif de simplifier les tâches journalières. Nous incorporons le digital dans tous les domaines. Au niveau de l'énergie, par exemple, nous avons lancé « Enercoach », un logiciel de comptabilité énergétique dédié aux communes engagées dans le Pacte Climat.

Nous avons également développé un outil d'aide à la décision pour les responsables communaux. Dénommé « Cockpit », il offre une vue d'ensemble financière complète leur permettant de gérer leurs finances et donc les services offerts aux citoyens. Avec un système de suivi financier tel que celui-ci, les élus ont une vue détaillée et granulaire de leur comptabilité. Ils peuvent même bénéficier d'un benchmark pour comparer leurs chiffres à ceux d'autres communes s'il y a un accord mutuel.

> **La Blockchain rend service aux citoyens**

Qu'en est-il de la Blockchain dans le secteur public ?

La Blockchain fait aussi partie de nos efforts. C'est une invention intelligente qui garantit que les enregistrements soient certifiés et non altérables. Un concept comme la Blockchain, qui est une technologie de stockage et de transmission d'informations, permet justement de simplifier et sécuriser les processus car ceux-ci sont automatiquement traçables.

Le ministère de la Digitalisation, en collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE) et le SIGI, a ainsi créé une Blockchain dédiée au service public. De nombreuses applications peuvent être exécutées grâce à elle et nous n'en sommes qu'aux prémices. Nous utiliserons cette technologie pour sécuriser les documents et les certificats. Ensemble, avec l'Etat, nous travaillons sur une méthode qui permet au citoyen de contrôler rapidement la validité de ces derniers.

Quelles peuvent-être ses applications concrètes ?

Nous n'intégrons aucune information nominale ou des données personnelles dans la Blockchain, nous n'y mettons que des preuves en forme de clé électronique. Lorsque l'on réalise un certificat, une preuve se génère et se matérialise par un très long numéro qui est uniquement déchiffrable à l'intérieur de nos systèmes. Nous souhaitons utiliser cet outil comme une base de preuves légales de toutes nos actions dans nos missions communales.

Nous avançons étape par étape, il faudra ensuite s'allier à d'autres partenaires pour offrir davantage de transparence et de sécurité dans les processus numériques du secteur public au profit de la population.

La Blockchain est un excellent outil et l'utiliser à sa juste valeur rend effectivement service aux citoyens. Nous réfléchissons à d'autres applications comme le « point rouge » pour les permis de bâtir. Aujourd'hui, nous essayons de mettre en place des QR Codes afin de vérifier si l'autorisation émise est authentique ou non. Cette utilisation est un exemple concret qui peut être utile pour nos applications des offices du citoyen ou d'autres domaines.

Enfin, même si la Blockchain du secteur public ne contient aucune donnée personnelle, nous prenons évidemment en compte le Règlement général sur la protection des données (RGPD) dans cette technologie.

Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique
6 Rue de l'Étang
L-5326 Contern
www.sigi.lu